

NOM : Prénom :

Date de Naissance : Classe :ème.

Adresse :

N° de Téléphone :

Courriel

Cochez la ou les activité(s) sportive(s) choisie(s) :

Pour le Tennis de Table, un seul créneau peut être retenu (soit le lundi, soit le mardi)

Tennis de Table Lundi 12h50-14h	Tennis de Table Mardi 12h50-14h	Natation Mercredi AM	Badminton Mercredi AM	Arts du cirque Jeudi 12h10-13h	Volley-Ball Vendredi 12h50-14h

Montant de la cotisation (Espèces ou chèque à l'ordre de « AS Chavagnes ») :

Pour l'inscription à 1 activité : 32 euros.

Pour l'inscription à 2 activités ou plus : 48 euros.

En cas d'inscriptions de plusieurs enfants d'une même famille, le montant est de 24 euros par enfant, par activité.

Le **bulletin d'inscription** et le **recueil de consentement** complétés et signés des parents et de l'élève ;
et le **règlement** sont à rendre **au bureau EPS** à partir du 9 septembre (nombre de places limité).

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE**Les séances débuteront la semaine du 21 septembre.**

Pour les activités de l'AS Externat, les modalités d'inscription sont sur le bulletin téléchargeable sur le site internet (également accessible à Chavagnes).

Règlement de l'Association sportive.

- Le règlement intérieur de l'établissement est valable en AS.
- Une attitude citoyenne, respectueuse et assidue est attendue tant aux entraînements qu'en compétition.
- Un appel oral/écrit est fait en début de séance attestant la participation effective des élèves mais attention il n'est pas du ressort des enseignants de signaler chaque absence aux parents.
- Il est souhaitable que l'élève pour une absence prévue prévienne le professeur responsable de l'activité.
- En raison des compétitions, des modifications du calendrier peuvent avoir lieu.
- Des photos peuvent être prises lors des compétitions et des séances pour la plaquette de l'établissement ou le site internet. L'inscription à l'AS engage donc obligatoirement ce droit à l'image.
- L'enseignant est responsable des élèves licenciés au cours des horaires déclarés des activités.
- En cas de non respect des règles ou des consignes de sécurité énoncées, l'enseignant peut à tout moment exclure temporairement ou définitivement l'élève de l'AS.

Signature de l'élève :

Signature des parents :